

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 43-294-1921 Subventions et secours.

n° 43-294-1921

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 mai 1921

Numéro JO

n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro

31 mai 1921

### TEXTE INTÉGRAL

une subvention de 2,500 frs est allouée au Comité des fêtes de Djibouti pour l'organisation de réjouissances publiques à l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc. Une somme de 1000 frs est également mise à la disposition du Chef du district Issa pour distribution de vivres aux indigènes nécessiteux.